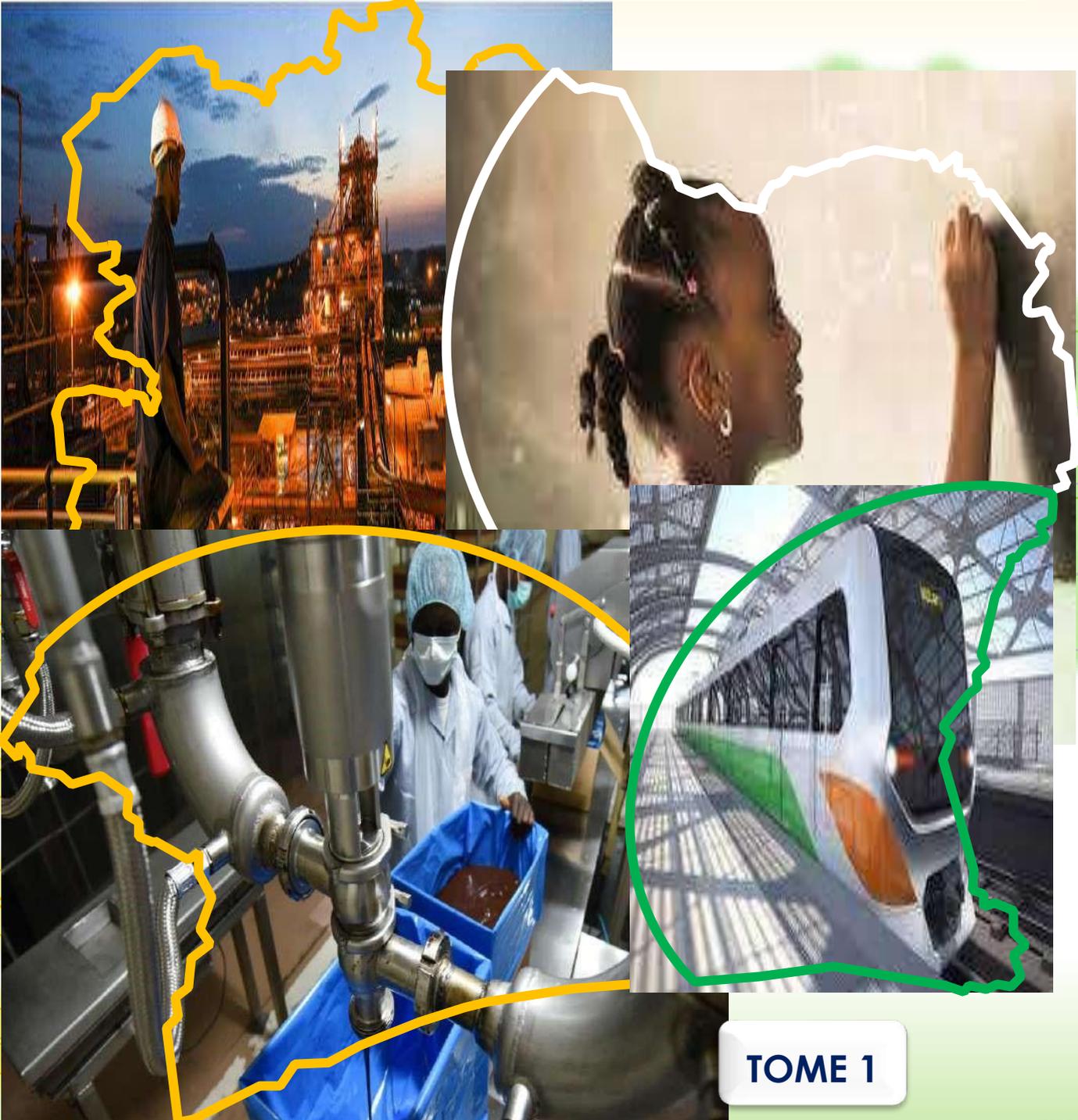


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PND 2021-2025**



TOME 1

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

IV.3 Mines

491. La Côte d'Ivoire englobe, à elle seule, environ 35% des ceintures de roches vertes de l'Afrique de l'ouest réputées riches en minéralisations diverses (or, fer, manganèse, diamant, bauxite, etc.). Ce potentiel géologique demeure la principale source d'attractivité du secteur minier ivoirien. La vision du Gouvernement est de faire du secteur minier un moteur de croissance économique majeur en plus du secteur agricole. En effet, le secteur minier connaît un essor remarquable depuis 2011. Pour consolider cet élan et assurer une meilleure contribution de ce secteur stratégique à la création de la richesse nationale, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, à faire passer la contribution du secteur minier au PIB de 2% en 2016 à 4% à l'horizon 2020.

Tableau 8 : Potentiel minier de la Côte d'Ivoire

SUBSTANCES	LOCALISATIONS	RESSOURCES ESTIMEES
FER	Monts Klahoyo-Tia, Monogaga, Gao	Plus de 4 milliards de tonnes
NICKEL LATERITIQUE	Sipilou, Founbesso	Plus de 260 millions de tonnes
BAUXITE	Divo, Bénéné et Toumodi	Plus de 1,2 milliards de tonnes
MANGANESE	Bondoukou, Lauzoua, Zemougoula	Plus de 12 millions de tonnes
DIAMANT	Bobi et Tortiya	Plus de 11 millions de carats
OR	Nord, Centre, Ouest, Sud-Est	600 tonnes
CUIVRE NICKEL	Ouest	Plus de 50 millions de tonnes
COLOMBO-TANTALITE	Issia	Plus de 300 tonnes

Source : MMG/DGMG

492. Aussi, le développement du secteur minier s'est-il traduit par la réforme en 2014 du cadre juridique régissant ce secteur d'activités, avec notamment l'adoption de la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier. Cette réforme vise à adapter le code minier aux nouvelles exigences relatives au développement du secteur extractif et à attirer plus d'Investissements Directs Etrangers (IDE). Ces investissements ont trait essentiellement à l'exploration et l'exploitation minières, à la construction de mines et de carrières et aux achats de matériels miniers et de carrières.

Tableau 9 : Investissements réalisés et certificats d'exportation de diamant de 2016 à 2019

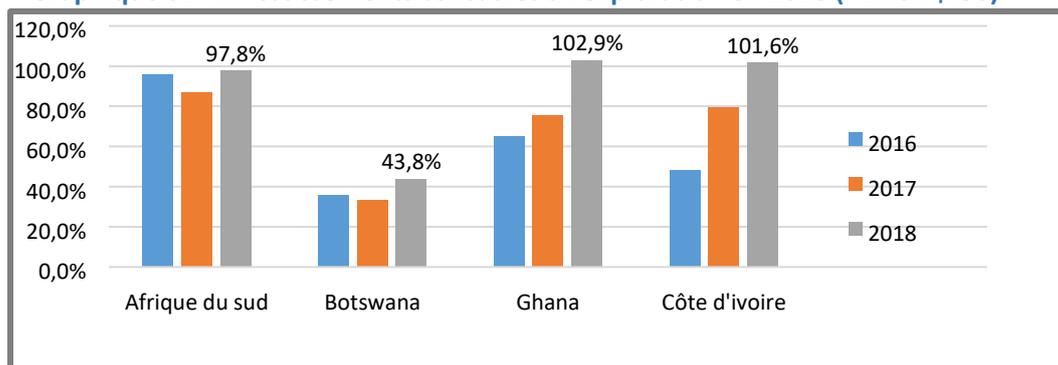
Années	Investissements réalisés en FCFA	Nombre de certificats délivrés
2016	105 milliards	17
2017	121 milliards	5
2018	268,11 milliards	9
2019	136,346 milliards	8
2020	302,791 milliards	1

Source : DGMG, 2020

493. Au titre du renforcement de la gouvernance du secteur, des avancées significatives ont été relevées. Ainsi, la traçabilité du diamant ivoirien a été renforcée à travers la poursuite de la mise en œuvre du Processus de Kimberley. En effet, dix-sept (17) certificats d'exportation de diamant brut ont été délivrés en 2016, cinq (5) en 2017, neuf (9) en 2018, huit (8) en 2019 et un (1) en 2020. Les actions d'encadrement et de formation des exploitants artisanaux ont concerné 1150 diamineurs répartis dans 16 coopératives, sur le site diamantifère de Séguéla en 2018.
494. Dans la dynamique d'assainissement de l'orpaillage, la mise en œuvre du Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) a permis la fermeture en 2020 de 202 sites d'orpaillage clandestin, portant à 1507 le nombre de sites déguerpis depuis le début de la mise en œuvre du projet en 2014.
495. La lutte contre l'orpaillage illicite a été renforcée avec la création et la mise en service de la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) en 2018, ainsi que l'assermentation de 120 ingénieurs et techniciens des mines en qualité d'officiers de police judiciaire en 2019. Cette stratégie a facilité les poursuites judiciaires, de sorte qu'à fin décembre 2020, l'on dénombrait 191 orpailleurs clandestins interpellés et déférés. Par ailleurs, les « chantiers-écoles » ont été lancés en 2018 dans le but de professionnaliser le sous-secteur de la petite mine. La phase-pilote mise en œuvre en 2019 a abouti à l'ouverture de 3 chantiers-écoles. Neuf (09) autres chantiers-écoles ont été inaugurés en 2020, portant à 12 le nombre de chantiers-écoles ouverts depuis le début du projet, avec 373 artisans miniers formés, dont 44 insérés.
496. La mise en place d'un cadastre minier moderne de 2016 à 2017, suivie de son audit en 2019, permet de renforcer l'accessibilité de l'Administration des mines et la transparence dans le processus d'octroi et de renouvellement des titres et autorisations miniers.
497. En outre, dans le cadre de la promotion du développement communautaire, des Comités de Développement Local Minier (CDLM) sont créés dans les localités abritant les usines d'exploitation des substances de mines, conformément aux exigences de l'article 124 de la Loi n° 2014-138 du 24 Mars 2014 portant Code minier. Ainsi, au 31 décembre 2019, le pays comptait 11 CDLM. De 2016 à 2020, les CDLM ont mobilisé 9 498 531 317 FCFA¹ pour la mise en œuvre des plans de développement communautaire, et notamment pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques (centres de santé, routes, électrification, pompes à motricité humaine, etc.) au profit de 116 villages relevant de localités impactées par l'activité des mines en exploitation. Dans l'optique de vérifier la concordance entre les réalisations sur le terrain et les objectifs des plans de développement local minier des différents CDLM, un programme d'audit a été initié.
498. L'intensification de l'exploration minière se poursuit. Au 31 décembre 2020, on dénombre 177 permis de recherche actifs contre 159 en 2016, soit une évolution de 11,32%. Avec un taux moyen de 80% des permis de recherche actifs, l'or reste la ressource la plus recherchée. En plus de l'or, les permis de recherche actifs portent également sur le manganèse, le cuivre-nickel-cobalt, la bauxite, la colombotantalite, le diamant, le fer, le chrome et l'ilménite.
499. En 2018, les investissements consacrés à l'exploration en Côte d'Ivoire s'élevaient à 100 millions de dollars US juste après le Ghana et avant l'Afrique du Sud et le Botswana.

¹ Cf. les arrêtés portant création des différents CDLMs

Graphique 31 : Investissements consacrés à l'exploration en 2018 (million \$ US)

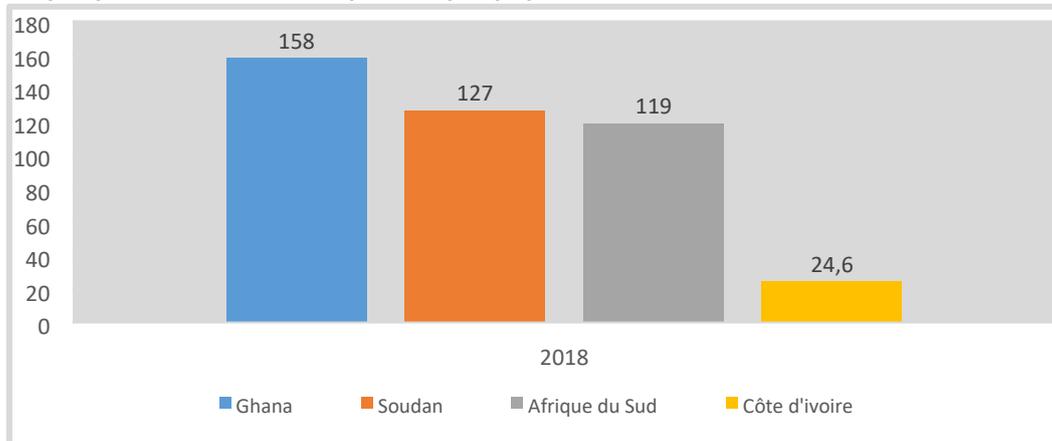


Source : Approfondissement de l'industrie minière en Côte d'Ivoire (Conseils National de Politique Economique)

500. Au titre de l'exploitation minière industrielle, cinq (5) permis d'exploitation ont été attribués ; ce qui porte à vingt-trois (23), le nombre de permis d'exploitation en cours de validité, répartis comme suit : (i) douze (12) pour l'or, soit 52,17% ; (ii) quatre (4) pour le manganèse, soit 17,39% ; (iii) quatre (4) pour l'eau minérale, soit 17,39% ; (iv) un (1) pour la colombo-tantalite, soit 4,34% ; (v) un (1) pour la bauxite, soit 4,34% et ; (vi) un (1) pour le nickel latéritique, soit 4,34%.
501. Sur ces vingt-trois (23) permis, dix-sept (17) ont été mis en valeur au 31 décembre 2020, dont huit (8) pour l'or, quatre (4) pour le manganèse, un (1) pour le nickel latéritique, un (1) pour la bauxite et trois (3) pour l'eau minérale.
502. Quatre (4) permis d'exploitation valables pour l'or (Aféma, Bloléquin, Zoukougbeu, Séguéla), un (1) permis valable pour la colombo-tantalite (Issia) et un permis valable pour l'eau minérale (Bonoua) sont en phase de développement (construction des usines), à l'exception du permis d'Aféma (Aboisso) pour lequel des travaux additionnels d'exploration s'avèrent nécessaires afin d'identifier des ressources supplémentaires
503. L'essor de l'industrie minière se confirme au fil du temps, au regard du boom réalisé dans le secteur ces dernières années. L'or occupe la première place en termes de volume de production minière. En effet, la production d'or est passée de 07 tonnes en 2009 à 38,523 tonnes en 2020, soit un volume de production multiplié par 4 en une décennie. Sur la période 2016-2020, la production de l'or a connu une croissance régulière, passant de 25,05 tonnes en 2016 à 25,395 tonnes en 2017. Elle est ensuite passée de 24,488 tonnes en 2018 à 32,478 tonnes en 2019, puis à 38,523 tonnes en 2020. Selon le classement 2019, de l'organisation mondiale World Gold Council, la Côte d'Ivoire occupe le quatrième rang des pays producteurs d'or en Afrique de l'Ouest, derrière le Ghana (142,4 tonnes), le Burkina Faso (62 tonnes) et le Mali (61,2 tonnes) et devant la Guinée (27,5 tonnes), le Sénégal (16,8 tonnes), la Mauritanie (15,1 tonnes) et le Nigéria (14 tonnes).
504. La tendance haussière de la production aurifère est liée à l'entrée en production du complexe minier lty-Daapleu, au renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières, ainsi qu'à la répression de l'orpaillage illicite.
505. S'agissant du manganèse, le volume de production industrielle est passé respectivement de 511 868 tonnes en 2017 à 791 911 tonnes en 2018 puis à 1 181 803,635 tonnes en 2019 et à 1 325 525,55 tonnes en 2020, soit une hausse de 158% en trois ans.
506. La production du nickel, qui a démarré en 2017, a progressé de 379 800 tonnes en 2017 à 889 585 tonnes en 2018. En 2019, le niveau de production du nickel a baissé pour s'établir à 660 144 tonnes, imputable aux fortes intempéries du 3ème trimestre 2019 au cours duquel aucune production n'a été réalisée. Mais grâce au renforcement des moyens logistiques qui ont permis

de maintenir le rythme de production durant toute l'année 2020, y compris pendant la saison des pluies, le niveau de production a été réhaussé à 1 347 975 tonnes en 2020, soit une hausse de 104,19 %.

Graphique 32 : Volume d'or produit par pays en 2018 (tonnes)



Source : données de « commodity Markets Outlook » de la Banque Mondiale, 2018

507. Grâce aux réformes entreprises, la gouvernance du secteur a été améliorée. L'exploration et l'exploitation minières ont été intensifiées, avec pour incidences heureuses l'accroissement de la part du secteur minier dans la production de la richesse nationale. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par le secteur est passé de 483,69 milliards de FCFA en 2016 à 539,072 milliards de FCFA en 2017. La même dynamique haussière s'est poursuivie avec 582,298 milliards FCFA de chiffre d'affaires en 2018, 761,995 milliards de FCFA en 2019, et 988,793 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 104,42% comparé à 2016.
508. Les recettes fiscales générées en 2020 par le secteur des mines s'élèvent à 146,257 milliards de FCFA contre 94,562 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 54,66%. Ces recettes étaient de 33,96 milliards de FCFA en 2016.
509. Le nombre d'emplois directs induits par le secteur minier a évolué positivement, passant successivement de 8 291 en 2016 à 10 524 en 2017, puis de 13 327 en 2018 à 13 993 en 2019 et 15 775 en 2020, soit une hausse de 90,26% comparativement à 2016. Les emplois indirects induits par le secteur s'établissent à 47 325 en 2020 contre 24 800 en 2016, soit une progression de 90,82%.
510. La performance de l'industrie minière se confirme au cours de ces dernières années. La contribution du secteur au PIB est passée de 2% en 2016 à 3% en 2019. Il est estimé à 4% à fin 2020.
511. En dépit de ces efforts, des contraintes continuent de peser sur le développement du secteur minier, à divers niveaux. En matière de gouvernance, les faiblesses relevées portent essentiellement sur le cadre juridique. En effet, le Code minier de 2014 ne prend pas en compte certains enjeux nouveaux du secteur tels que les mines souterraines, l'automatisation, l'innovation technologique et la promotion du genre. Des difficultés de traçabilité des activités et des ressources générées persistent également au niveau du sous-secteur de l'exploitation minière artisanale et semi-industrielle. La clandestinité dans ce sous-secteur est source de pollutions physico-chimiques de l'environnement et de déperdition de ressources pour l'Etat.

512. La faible participation des nationaux dans les activités minières, tant étatiques que privés, amenuise le profit que la Côte d'Ivoire peut tirer de l'exploitation de son sous-sol.
513. L'insuffisance de mesures incitatives à la transformation des ressources minières et la mise en place d'infrastructures adéquates (infrastructures portuaires ferroviaires et énergétiques dans le cadre du PDMIO, entre autres) constituent des défis sectoriels importants à relever.
514. L'exploration minière, quant à elle, est limitée par l'insuffisance des données géo-scientifiques, notamment le déficit en cartes géologiques complètes et actualisées, l'absence d'un laboratoire national d'analyses géologiques et d'un système intégré de gestion des informations géo-scientifiques.
515. Pour assurer une meilleure cohérence de l'analyse des déterminants stratégiques, les sous-secteurs des mines et de la géologie sont abordés séparément.
516. En ce qui concerne **le sous-secteur «mines»**, le problème central relevé porte sur la sous exploitation du potentiel minier ivoirien.
517. Les causes principales sont l'absence d'un plan stratégique global de développement du secteur, les faiblesses du cadre juridique, l'insuffisance des contrôles des exploitations minières, la persistance du phénomène de l'orpaillage clandestin, l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité, et l'insuffisance des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et énergétiques.
518. Les forces du secteur portent sur un potentiel minier attractif, avec un sous-sol regorgeant de diverses substances minérales, notamment l'or, le manganèse, la bauxite, le nickel, la colombotantalite et le diamant. Le pays dispose également d'une gamme de matériaux de construction tels que les pierres de taille, la pouzzolane, le gravier, le sable.
519. De même, le développement des infrastructures économiques (routes, barrages hydrauliques, BTP, etc.) pouvant impacter l'exploitation des matériaux de carrières, la hausse des cours mondiaux des produits miniers constituent des atouts pour attirer les investissements privés dans le sous-secteur des mines.
520. Nonobstant ces forces, la mise en œuvre des actions assignées au sous-secteur des mines dans le cadre du PND 2016-2020 a mis en lumière certaines faiblesses. Il est ainsi relevé l'absence de cartes actualisées des indices des minéraux, l'absence de cartes métallogéniques, l'absence de structures de transformation (unités d'affinage, fonderies), l'insuffisance des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires (cas du PDMIO), l'insuffisance des ressources énergétiques et l'insuffisance de main d'œuvre locale expérimentée.
521. Par ailleurs, l'effondrement des cours des produits miniers sur le marché international, les conflits d'intérêts entre les populations riveraines et les exploitants miniers, la persistance du phénomène de l'orpaillage illicite ainsi que la domination du marché minier ivoirien par de grandes firmes étrangères, peuvent constituer à terme des menaces pour l'économie nationale.
522. Les défis à relever sur le long et le moyen terme concernent (i) la révision du cadre réglementaire et institutionnel du secteur des mines ; (ii) la promotion et le développement de l'artisanat minier et de la petite mine conformément aux dispositions règlementaires ; (iii) le développement et la gestion des compétences et expertises en matière minière ; (iv) la promotion du développement communautaire et du Contenu Local et ; (v) le développement de l'exploration , de l'exploitation et de la transformation des substances minières, (vi) le renforcement de la mise en œuvre des exigences en matière de redevabilité et de transparence dans le secteur des mines.

523. S'agissant du sous-secteur de la géologie, le problème central identifié concerne l'insuffisance de données géo-scientifiques actualisées.
524. Les principales causes résident, entre autres, dans l'absence de dispositions définissant la fréquence de production de cartes géologiques. Outre cette faiblesse au plan légal et réglementaire, le problème central a également pour causes la non-couverture de la totalité du territoire ivoirien par une cartographie détaillée ou plus affinée (cartographie au 1/200 000, au 1/100 000, 1/50 000), le déficit en personnel technique qualifié, l'insuffisance d'infrastructures adaptées aux activités géologiques, géo-scientifiques et techniques, l'insuffisance des moyens financiers alloués à la prospection géologique, la faiblesse de la coopération pour le développement de la géologie.
525. La volonté politique de développer l'infrastructure géologique demeure la principale force de ce soussecteur.
526. Quant aux faiblesses relevées, elles portent essentiellement sur le déficit d'infrastructures géologique et géophysique, ainsi que l'absence d'un laboratoire national d'études minérales et d'analyses géologiques.
527. Le développement de l'infrastructure géologique (laboratoire d'analyse géologique, système d'information géographique, etc.), le renforcement des capacités des ingénieurs et techniciens, la production des données géo-scientifiques de qualité accessibles aux investisseurs, le développement de la coopération internationale en matière de géologie et l'élaboration d'une politique de développement de la géologie constituent les défis à moyen et long terme de ce sous-secteur.